Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20261027-2026_10_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Réguiny

Séance du 15/10/2026

Date de la convocation
06/10/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 17 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L' an 2026 et le 15 Octobre à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, M. LE STRAT Thierry, Mme CHEFD'HOTEL Isabelle, Mme BULÉON Karine, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, M. MICHARD David, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. CHARLES Anthony, M. DOS SANTOS Sylvain, Mme JÉGAT Soizic, Mme LE GOUELLEC Sonia, Mme LE POTIER Audrey, Mme LE TARNEC Floriane, Mme TREHOREL Magalie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LABARRE Nicolas à M. JOSSO Cédric, M. OLIVO Nathan à Mme LE TARNEC Floriane

Secrétaire de Séance : Mme CHEFD'HOTEL Isabelle

Réf	2026_10_01

Objet de la délibération : Requalification des espaces publics du cœur de bourg : convention Morbihan Energies

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de financement et de réalisation pour l'aménagement de la rue Saint-Clair, établie par Morbihan Energies :

Nature de l'opération	Secteur	Montant prévisionnel des travaux	Participation de Morbihan Energies
Eclairage - Extension	Continuité rue St Clair et jardin de l'ancienne caserne des pompiers	45 520 € HT	13 656 € HT

Le montant total prévisionnel s'élève à 45 520 € HT dont 31 864 € restera à charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

. Accepte cette convention de financement et de réalisation
. Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme.

MAIRIE DE REGUINY 56 (Morbihan)

Le Maire,

Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :